

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

\*\*\*\*\*

Séance du 10 DECEMBRE 2024 à 16h30  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

**SERVICE DES PORTS**

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages  
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères  
Monsieur PANCIULO, Représentant des Usagers du port  
Monsieur CARRATALA, Représentant des Usagers du port  
Monsieur LHEZ, Représentant des Usagers du port  
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques  
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs

### **Étaient invités :**

Madame VIZIALE, Présidente de l'Association des Amis du Niel  
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel  
Monsieur POLYCARPE, Service des ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame BLATT, Service des ports  
Madame HOET, Service des Ports  
Madame BRUN, Service des Ports

### **Étaient excusés :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services  
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles  
Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement  
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance  
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel  
Monsieur BELLON, Représentant MTPM

*Envoi des Convocations par mail le 22 Novembre 2024*

*Envoi des Documents par mail le 29 Novembre 2024*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. ~~Avance de Trésorerie de la Commune~~ *Retiré de l'ordre du jour*
3. Mesures conservatoires- Ouverture de crédits anticipés
4. Admission en non-valeur
5. Décision modificative
6. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2025
7. Décision par Délégation : Droits de Port ; Redevance sur les passagers embarqués et débarqués- catégorie activité professionnelle
8. Service de la Commande Publique : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI - PORTS – Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques – Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
9. Service de la Commande Publique : COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Maintenance des bornes d'arrêt-minute - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

### QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 16h32. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 2 OCTOBRE 2024.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 2 Octobre 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 3 - PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES, OUVERTURES DES CREDITS ANTICIPES**

Il est rappelé que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2024, le budget, hors remboursement de la dette, s'élevait à 3 243 284,23 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 810 821,06 €.

Pour l'année 2025, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	378 000,00 €
2154	Matériel industriel	310 000,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>708 000,00 €</b>

Il s'agit principalement de :

- Pour l'article 2153 : pontons et mouillages
- Pour l'article 2154 : changement du chariot négatif
- Pour l'article 2188 : petits matériels, chariot caddy et logiciels

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 708 000,00 € avant le vote du budget primitif 2025.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : ADMISSION EN NON VALEUR**

Il est soumis aux membres du conseil portuaire un état des taxes et produits communaux du budget irrécouvrables, dressé par le comptable public en date du 17 septembre 2024.

Le montant globalisé total est de 64 706,31 € TTC et de 63 507,94 € HT.

M.BRUNEL, avant de procéder au vote, précise que cet apurement est réglementaire.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 5 – DECISION PAR DELEGATION : DECISION MODIFICATIVE**

M.BRUNEL rappelle qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation, liés principalement aux admissions en non-valeurs, mais également à la diminution de la masse salariale suite au départ de la collectivité d'un agent qui ne sera remplacé qu'en 2025.

De même, des ajustements en section d'investissement sont nécessaires.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS, REVISION DU BAREME – ANNEE 2025**

Il convient de réviser le barème des tarifs de location de terrains nus et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de 2123 (indice du 2ème trimestre 2023) à 2205 (indice du 2ème trimestre 2024).

Ce nouvel indice se substituera à compter du 1er janvier 2025 à celui en vigueur.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – DECISION PAR DELEGATION : DROITS DE PORT, REDEVANCE SUR LES PASSAGERS EMBARQUES ET DEBARQUES-CATEGORIE ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

La redevance sur les passagers embarqués et débarqués dans les ports de plaisance d'Hyères dans le cadre d'une activité professionnelle est fixée à 0,80 euro HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. L'HENAFF précise que cette redevance, déjà existante, est due par les professionnels aux douanes qui la réaffectent aux ports en fin d'année.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI - PORTS : PROJET DE DELIBERATION : PRESTATIONS DE MAINTENANCE PERIODIQUE DES BARRIERES, PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande décomposé en deux lots et affecté des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Patrimoine Bâti - Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques sur le périmètre de la ville, hors Ports  
Montant minimum annuel : 15 000 euros TTC  
Montant maximum annuel : 80 000 euros TTC

Lot n° 2 : Ports - Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques sur le périmètre des Ports  
Montant minimum annuel : 3 000 euros HT  
Montant maximum annuel : 30 000 euros HT

Ce marché sera passé pour une année à compter du 26 juillet 2025, ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure, et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 9 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE : PROJET DE DELIBERATION : MAINTENANCE DES BORNES D'ARRET-MINUTE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE -**

Il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la maintenance des bornes d'arrêt-minute.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une année à compter de sa date de notification, et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an, et affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 25 000 euros TTC
- Maximum : 250 000 euros TTC.

Plus aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE :            POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1er point : BARRIERE :**

M.DURANDETTO souhaite savoir où en est la maintenance de la barrière d'accès, en panne depuis 2 mois.

M.L'HENAFF indique que des pièces de rechange sont en attente alors que M.BRUNEL demande à M.POLYCARPE de s'emparer du dossier en urgence.

#### **2ème point : PANNEAU POUR LES CHIENS**

Mme VIZIALE souhaiterait qu'un panneau pour le ramassage des déjections canines soit installé et fait référence à un panneau CCI qui aurait été en place au port du Niel dans le passé.(voir Chloé BOUTIN)

Mme VIZIALE insiste sur l'absence de civisme des propriétaires de chien.

### **3ème point : LES CORBEILLES**

M.PANCIULO fait état de corbeilles à papier débordantes et souhaite qu'un panneau indiquant l'emplacement du tri sélectif/point propre soit installé.

Il est à nouveau regretté le manque de civisme.

### **4ème point : LE FOOD TRUCK**

M.BRUNEL souhaite avoir le ressenti des usagers du port au regard du food-truck et des animations faites. L'ensemble des remontées sont positives.

En réponse à M.JOURDAN, il est indiqué que l'attributaire de l'AOT est présente pour 5 ans (durée de l'AOT).

M.PANCIULO s'interroge sur la possibilité de mettre en place des ancrages fixes pour les parasols du Food-truck, mais il est rappelé que les termes de l'AOT consentie sont stricts et imposent le retrait de l'ensemble des équipements chaque soir.

### **5ème point : FERMETURE DU PORT**

M.DURANDETTO souhaiterait une tolérance d'une semaine pour la sortie d'eau des bateaux. M.L'HENAFF rappelle que cela s'apparente au non-respect du règlement de police du port, ce qui est impossible.

En l'absence d'autre question, M.BRUNEL conclut ce dernier conseil portuaire de l'année en adressant ses remerciements chaleureux aux membres du conseil du port du NIEL pour les échanges constructifs et amicaux de l'année écoulée.

Les questions diverses étant terminées à 17h23, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port du NIEL.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles

  
M. Jean-Luc BRUNEL

